



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 18 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiolière, Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil absent excusé

Date de convocation : 12 novembre 2025

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

**OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif, d'eau potable et d'assainissement non-collectif**

Madame la Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif, d'eau potable et d'assainissement non-collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ADOPE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

La maire  
Céline Elie

Secrétaire de séance  
Isabelle Baas

